

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : 16 Juin 2014

Date de Publication et d’Affichage : 1er Juillet 2014

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 27 Juin 2014 à 20H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE**

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

Membres en fonction présents : Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB

Adjoints au Maire

MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Eric HECKEL, Luc SENDEL, Charles SALING, Mme Noëlle MICHAELY, MM. Philippe VELTEN, Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH
Conseillers Municipaux

Membre absent excusé : M. Claude WINDSTEIN

Membre absent non excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations utilisées) : 0



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ *Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal*
- ❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*
- ❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire*
- ❖ *Rapport des Adjoints ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs*

DÉLIBÉRATIONS

- 1. Renouvellement de la ligne de trésorerie communale (250.000,- €)**
- 2. Adoption du programme de travaux d'exploitation (état prévisionnel des coupes) et du programme des travaux patrimoniaux en Forêt Communale pour 2014**
- 3. Désignation d'un délégué représentant la collectivité auprès de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige**
- 4. Motion de soutien à l'action de l'A.M.F. visant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**
- 5. Avis concernant le Rapport Annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau potable**
- 6. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. *Demande de maintien de la validité des offres concernant les 2 entreprises les mieux disantes dans le cadre de la consolidation des Remparts*
 - B. *Projet d'ouvrage concernant La Petite Pierre*
 - C. *Festivités du 13 Juillet 2014*
 - D. *Tournée Fleurissement le 02 Août 2014*

❖ Désignation d'un Secrétaire de séance

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Charles SALING** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance

La lecture du Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Vendredi 22 Mai 2014 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire (par délégation du Conseil Municipal)*

Réunions depuis la dernière séance

21/06

- Matinée d'échange dans le cadre des Ateliers du S.C.O.T. (canton de La Petite Pierre, Drulingen et Sarre-Union) avec présentation d'un rapport-diagnostic relatif aux améliorations à apporter au territoire
- Inauguration d'un totem à Dossenheim Sur Zinsel
- Fête de la musique au Village Vacances

23/06

Comité de pilotage à la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre (bilan des activités jeunesse du 1er semestre, bilan de la fête des enfants, divers)

24/06

Inauguration du nouveau restaurant "Au Grès du Marché" situé dans la Rue du Château (avec Anne Adolff-Zimmermann, Michel Volkringer, Jean-Claude Barth, Alfred Klein, Noëlle Michaely, Luc Sengel, Claude Windstein, Philippe Velten)

25/06

Débriefing à la médiathèque de Wimmenau

26/06

Conseil Communautaire à Struth (finances, club cinéma, adhésion au C.A.U.E. du Bas-Rhin, révision des statuts de l'Office de Tourisme, aménagements de voirie prévus à Struth et Eschbourg, compléments pour la banque de matériel, motion de l'Association des Maires de France concernant le transfert des pouvoirs de police, délibération concernant la répartition du F.P.I.C., divers) avec Anne Adolff-Zimmermann

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Il est indiqué aux élus que plusieurs Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été communiquées à la Mairie concernant les biens suivants :

- bien situé en Section AC, parcelle N° 204 (lieudit "Le Kirchberg" - 6 Rue du Rebberg), d'une superficie totale de 10a33ca, bâti sur terrain propre, à usage d'habitation, actuellement occupé par le propriétaire, non grevé de droits réels ou personnels,
- biens situés en Section AB :
 - parcelle N°11 (17 Rue des Bergers), d'une contenance de 9a21ca,
 - parcelles N° 34 et 35 (lieudit "Scheuergarten") d'une superficie de 1a53ca et 14ca, soit une superficie totale de 1088 m², bâti sur terrain propre, à usage d'habitation, actuellement sans occupant, grevé de droits réels ou personnels (usufruit),

soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) selon les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain.

Rapport des Adjointes ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs :

21/06

Anniversaire de Mme Yvonne Stammeler (avec Rémy Strub)

25/06

Rencontre avec la Gendarmerie de La Petite Pierre (informations concernant l'utilisation des véhicules de service)

26/06

Rencontre en Mairie avec deux représentants de la Brigade Motorisée

1. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE COMMUNALE (250.000,- €)

Mme le Maire informe les élus de l'arrivée à échéance le 23 juillet prochain de la Ligne de Trésorerie actuellement en cours auprès de la Caisse d'Épargne Alsace (montant initial de 200.000,- €).

Elle précise que la Caisse d'Épargne Alsace a adressé à la Commune une proposition en vue de son renouvellement pour le même montant sur une période de 12 mois.

En raison d'un besoin accru de trésorerie, il conviendrait de porter le montant de l'autorisation actuelle à 250.000,- €, soit 50.000,- € supplémentaires.

Après consultation de l'organisme bancaire, cette nouvelle ligne de trésorerie pourra être mise en place aux conditions suivantes :

- A. Marge et taux de référence :** taux révisable indexé EURIBOR 3 mois + marge de 1,90% (la cotation de l'Euribor 3 Mois à la date du 30 Juin 2014 est de 0,21% (taux indicatif actuel : 0,21% + 1,90% = 2,11%)
- B. Durée :** 1 an, renouvelable
- C. Périodicité de paiement des agios :** trimestrielle
- D. Modalités de révision pour le taux révisable :** l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté
- E. Décompte des intérêts :** trimestriel, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement (l'année étant comptée pour 360 jours)
- F. Frais de dossier et commissions annexes :** 375,- €
- G. Montant du tirage minimum :** 15.000,- €
- H. Commission de non utilisation :** 0,15%
- I. Déblocage des fonds :** la mise à disposition des fonds sera effectuée par crédit d'office dans les livres du Comptable Public dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier
- J. Remboursement des fonds :** par courrier ou fax de l'emprunteur. La Caisse d'Épargne prélèvera dans les livres du Comptable Public par débit d'office dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable le montant demandé par l'Emprunteur dans un délai de 2 jours ouvrés.
- K. Échéance de la ligne :** à la date d'échéance de la ligne, et en l'absence de demande de renouvellement de la part de la Commune, le solde de la ligne qui resterait mobilisé sera prélevé dans le cadre de la procédure du débit d'office.

Le Conseil Municipal,

VU le C.G.C.T.,

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2014,

CONSIDÉRANT QUE les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

DÉCIDE :

Article 1 : Il est émis un avis favorable au renouvellement du crédit de trésorerie à hauteur de 250.000,- € (ancienne référence N° A0A1302W) auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ALSACE, ayant son siège 67000 STRASBOURG, 1 Avenue du Rhin,

Article 2 : Mme le Maire est autorisée à signer la convention de renouvellement ou le nouveau contrat d'ouverture de crédit de trésorerie à intervenir dans les conditions précédemment exposées, et est chargée d'accomplir les formalités administratives en découlant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4 : Le Maire et le Receveur Municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance le 27 Juin 2014.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXPLOITATION (ÉTAT PRÉVISIONNEL DES COUPES) ET DU PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX EN FORÊT COMMUNALE POUR 2014

Suite à la récente tournée en Forêt Communale, Mme le Maire présente aux élus le programme des travaux d'exploitation (prévision des coupes) et le programme des travaux patrimoniaux en Forêt Communale proposés par l'Office National des Forêts et prévus pour l'exercice 2014.

Ce programme, donné à titre indicatif, est néanmoins susceptible de subir des modifications en fonction des coupes à effectuer ou encore selon les priorités qui seront fixées par la Commune en cours d'année.

I. ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES - TRAVAUX D'EXPLOITATION

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARC.	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE, BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE EN € H.T.	DEPENSES D'EXPLOITATION PREUVES			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE (hors honoraires EN € H.T.)
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux	Chauffage	m3	stères	Abattage et façonnage			Débardage			
								En régie				A l'entreprise		
m3	m3	m3	m3	m3	m3	m3	m3	m3	€	€	€	€		
10I	224	29					159	227	412	16 440,00 €		4 820,00 €	3 100,00 €	8 520,00 €
chablis	15	15							30	1 350,00 €		820,00 €	410,00 €	120,00 €
TOTAUX	239	44	0	0	0	0	159	227	442	17 790,00 €	-€	5 640,00 €	3 510,00 €	8 640,00 €

COUPES EN VENTE SUR PIED (prévisionnel)						
PARC.	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE, BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL en m3	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE en € H.T.
	Feuillus en m3	Résineux en m3	Feuillus en m3	Résineux en m3		
12I	34	77	69		180	3 890,00 €
13I		42	2		44	660,00 €
15B	110		265		375	7 500,00 €
TOTAUX	144	119	336	0	599	12 050,00 €

Les dépenses d'exploitation des bois façonnés se répartissent comme suit :

- Dépenses H.T. d'abattage et de façonnage à l'entreprise : 5.640,- € H.T.
 - Dépenses H.T. de débardage et de câblage : 3.510,- € H.T.
- soit un total de travaux d'exploitation s'élevant à 9.150,- € H.T. (10.943,- € T.T.C.).

Le bilan prévisionnel H.T. est de 20.690,- € H.T.

II. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE TRAVAUX PATRIMONIAUX ET SYLVICOLES

NATURE DES TRAVAUX	LOCALISATION	QUANTITE ESTIMÉE	PRIX TOTAL en € H.T
DESCRIPTION DES ACTIONS ET LOCALISATIONS			
TRAVAUX SYLVICOLES			
Protection gibier (ha)	Mise en place de protections individuelles en parcelles 17 et 4	250	462,50 €
Fourniture de tuteurs (unité)	Parcelles 4 et 17	500	725,00 €
Dégagement, Dépressage, Cloisonnement (ha)	Dégagement de plantation ou de semis artificiel (localisation en parcelles 6, 14, 9)	2,7	1 950,00 €
Dégagement, Dépressage, Cloisonnement (ha)	Dégagement de plantation ou de semis artificiel (localisation en parcelles 12 et 13)	0,7	500,00 €
Régénération (plant)	Régénération par mise en place de plants en regarnissage ou complément de la régénération existante (localisation en parcelles 8, 17 et 4)	350	516,00 €
Régénération (plant)	Fourniture de plants feuillus (localisation en parcelles 4, 6 et 14)	350	300,00 €
Régénération (plant)	Mise en place des plants en regarnissage ou complément de régénération existante (localisation en parcelles 6 et 14)	100	500,00 €
Régénération (plant)	Mise en place des plants en regarnissage ou complément de régénération existante (localisation en parcelle 9)	100	500,00 €
Régénération (plant)	Fourniture de plants feuillus (localisation en parcelles 4, 6 et 14)	100	130,00 €
Protection gibier (ha)	Fourniture de protections individuelles contre le gibier avec gaine Norton de 1,80 m. (localisation en parcelle 4)	250	762,50 €
Débroussaillage (ha)	Débroussaillage manuel et nettoyage de placeaux avant plantation (localisation en parcelle 4)	1,2	810,00 €
Divers			
INFRASTRUCTURE			
Voirie (km)	Entretien ponctuel		
Assainissement (km)	Curage des fossés		
Divers			
ACCUEIL DU PUBLIC			
Divers			
TOTAL H.T. TRAVAUX			7 156,00 €
T.V.A. SUR TRAVAUX			715,60 €
TOTAL T.T.C. TRAVAUX			7 871,60 €

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide d'adopter lesdits programmes pour l'Année 2014 et accepte le programme de travaux patrimoniaux.

En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe.

En application de l'article L. 144.1.1 du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée.

Conformément à cet article, l'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissés lui revenant, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Les Conseillers Municipaux acceptent de donner mandat à Mme le Maire pour donner son accord sur le projet de contrat définitif qui sera présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

Fait et délibéré à La PETITE PIERRE, le 27 Juin 2014.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COLLECTIVITÉ AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES STATIONS VERTES DE VACANCES ET DE VILLAGES DE NEIGE

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la collectivité adhère à la Fédération Française des Stations Vertes, au titre de la Commune de LA PETITE PIERRE, et qu'il convient de ce fait de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Ce délégué pourra, s'il le souhaite, faire acte de candidat au poste d'Administrateur de la Fédération.

Mme le Maire se propose de siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner **Nadine HOLDERITH-WEISS** en tant que déléguée pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Par ailleurs, en tant que membre du réseau, il convient également de désigner un référent qui sera l'interlocuteur principal de la Fédération pour la gestion et l'animation du label sur le terrain.

Ce dernier :

- coordonne et pilote la démarche qualité Station Verte,
- veiller au respect et à l'application des critères de la Charte
- assure le suivi de la fiche station,
- mobilise les prestataires touristiques et travaille en réseau avec les autres Stations Vertes.

Après avoir sollicité les élus en vue d'une candidature, M. **Michel VOLKRINGER** est désigné en tant que référent pour la gestion et l'animation du label sur le terrain.

Fait et délibéré à La PETITE PIERRE, le 27 Juin 2014.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'A.M.F. VISANT A ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Madame le Maire attire l'attention des élus municipaux sur la baisse constante et massive des dotations de l'État aux Collectivités.

Dans le cadre de la démarche d'alerte menée par l'Association des Maires de France auprès des maires et présidents d'intercommunalités de France sur la baisse des dotations, il est proposé de procéder à l'adoption d'une motion répondant à un double objectif :

- d'une part rétablir la vérité sur les conditions de la gestion locale et le rôle des communes et des EPCI dans l'organisation de leurs territoires et l'économie nationale,
- d'autre part alerter les pouvoirs publics ainsi que l'opinion sur l'impact de la réduction massive des dotations et sur les arbitrages douloureux que les communes et les intercommunalités seront obligés de faire au détriment des services à la population et de l'investissement.

MOTION

EXPOSE PRÉALABLE

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques.

Aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

L'Etat ne peut diminuer d'un côté ses dotations et, de l'autre, stimuler la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de **LA PETITE-PIERRE** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble",
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

DÉCISION

POUR TOUTES CES RAISONS DÉVELOPPÉES CI-AVANT,

Le Conseil Municipal de **LA PETITE PIERRE** :

- **SOUTIENT** les demandes formulées par l'Association des Maires de France,
- **DEMANDE** un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- **DEMANDE** l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- **SOLLICITE** la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Motion délibérée à LA PETITE PIERRE, le 27 Juin 2014.

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5. AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

Conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Mme le Maire rappelle que la Commune de La Petite-Pierre a transféré la totalité de ses compétences en matière d'eau potable au S.D.E.A. qui en assume la responsabilité.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le rapport annexé à la présente délibération et comportant notamment les éléments suivants :

- Présentation du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, de son organisation, les différentes compétences exercées, une présentation du centre Ouest de Saverne ainsi que les principaux chiffres clés pour le périmètre géographique de compétence,
- Indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués et qualité, réservoirs, réseaux, principales interventions réalisées, relations avec les usagers et continuité du service,
- Indicateurs financiers : éléments constitutifs du prix de l'eau, décompte comparatif, éléments budgétaires, commentaires divers,
- Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau, la TVA.
- Pour la gestion, encours de la dette, montant des travaux réalisés.

Le rapport et l'avis émis par la Commune seront mis à la disposition du public à la Mairie. Le public sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Après pris connaissance du contenu du rapport annuel 2013 concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, le Conseil Municipal, en l'absence d'observations particulières, décide de l'adopter.

Le rapport sera également joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à La PETITE PIERRE, le 27 Juin 2014.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- A. **Demande de maintien de la validité des offres concernant les 2 entreprises les mieux disantes dans le cadre de la consolidation des Remparts**
- B. **Projet d'ouvrage concernant La Petite Pierre** (souhait de pouvoir disposer de plusieurs chiffrages préalables)
- C. **Festivités du 13 Juillet 2014** (retraite aux flambeaux à partir de 20H. Départ : Place du château)
- D. **Tournée Fleurissement le 02 Août 2014** (Rendez-vous devant la Mairie à 14H)

Rien ne restant à l'Ordre du Jour, Mme le Maire déclare la séance close à 22H45.

<i>Nadine HOLDERITH-WEISS</i>		<i>Luc SENDEL</i>	
<i>Anne ADOLFF-ZIMMERMANN</i>		<i>Charles SALING</i>	

<i>Rémy STRUB</i>		<i>Claude WINDSTEIN</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
<i>Alfred KLEIN</i>		<i>Noëlle MICHAELY</i>	
<i>Michel VOLKRINGER</i>		<i>Philippe VELTEN</i>	
<i>Emmanuel RENAUD</i>		<i>Didier TOUSSAINT</i>	
<i>Isabelle WILHELMY-ARNOULD</i>		<i>Jean-Claude BARTH</i>	
<i>Éric HECKEL</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
LE VENDREDI 22 AOÛT 2014 à 20H00 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le **1er Juillet 2014.**